

## Coronavirus

## École

## Les examens de certificat sont annulés

Le Conseil d'État annonce que les élèves de 11<sup>e</sup> seront jugés sur leurs notes de l'année

Mathieu Signorell

Le but annoncé par le Conseil d'État est clair: garantir l'égalité des chances entre les élèves qui ne peuvent pas tous faire l'école à la maison de la même manière. Il a donc décidé d'annuler les examens de fin de scolarité obligatoire. C'est-à-dire, officiellement, les «examens finaux du certificat de fin d'études secondaires (11<sup>e</sup> année)». Il l'a annoncé ce vendredi matin.

Les 7773 élèves concernés seront finalement évalués sur les notes qu'ils ont obtenues jusqu'au 13 mars. Cesla Amarelle, la conseillère d'État socialiste à la tête du Département de la formation, explique cette annulation par l'impossibilité de les organiser dans de bonnes conditions. D'autant plus en devant respecter la distanciation sociale de deux mètres et les directives de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

## L'école continue

«Les périodes qui précèdent les examens sont très importantes, ajoute Cesla Amarelle. Or nous nous trouvons dans une situation

totale inédictée d'enseignement à distance et tous les élèves n'apprennent pas de manière identique dans cette situation. Il est irréaliste de penser que nos élèves peuvent se préparer tous de la même manière à une session d'examen, même si la matière était identique et arrêtée au 13 mars. L'enseignement à distance se vit de manière différente, tant pour des raisons familiales que techniques (connexion à internet, imprimante, etc.)»

Elle souligne que les examens à la fin de la scolarité obligatoire sont une «spécificité» vaudoise, que les autres cantons ne connaissent pas.

Mais l'annulation des examens ne signifie pas pour autant que les élèves de 11<sup>e</sup> année n'auront plus rien à faire. La reprise des cours prévus le 11 mai par le Conseil fédéral ne sera pas le début d'une période de prévacances et l'école continue bel et bien.

## Et les élèves qui sont à la limite?

Car le but est que les élèves maintiennent leurs capacités d'apprendre. «C'est important pour les enfants, quel que soit leur cursus par la suite, en apprentissage ou au gymnase, poursuit Cesla Amarelle. Même sans examens, nous pouvons

«Arrêter les notes au 13 mars est plutôt en faveur des élèves»



Cesla Amarelle  
Conseillère  
d'État en charge  
de la Formation

continuer avec des instruments d'évaluation, sans forcément des notes.»

D'ici là, savoir que les notes s'arrêtent au 13 mars va provo-

«C'est une volée sacrifiée. Annuler les oraux est discutable»



Julien Eggenberger  
Président du  
syndicat SSP,  
enseignant

quer quelques inquiétudes chez les élèves qui étaient à la limite et qui auraient eu besoin du deuxième semestre pour monter leurs moyennes. Les profs le

disent aussi (*lire l'encadré*). Pour cela, le gouvernement prévoit d'assouplir les conditions de certification pour les cas limites, c'est-à-dire les élèves à qui il manque quelques fractions de points pour passer l'année.

Cesla Amarelle se veut rassurante: «Choisir d'arrêter les notes au 13 mars est globalement plutôt en faveur des élèves, car la plupart d'entre eux obtiennent de meilleurs résultats durant le premier semestre.»

Le Département de la formation donnera la semaine prochaine davantage de détails concernant la reprise du 11 mai. Les Cantons attendent en effet des précisions du Conseil fédéral, que celui-ci devrait fournir mercredi prochain.

## Pour la maturité, Berne aura le dernier mot

Si le Canton a annulé tous les examens de fin de scolarité obligatoire et les oraux pour les gymnasiens de 3<sup>e</sup> année, il n'a pas le pouvoir d'annuler les examens écrits pour les gymnasiens.

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a demandé au Conseil fédéral d'autoriser les Cantons à les annuler s'ils le souhaitent. À noter que Fribourg est le seul Canton romand à défendre le maintien des examens des gymnasiens. Le gouvernement fédéral devrait se positionner la semaine prochaine.

parents d'élèves (APE), l'annulation des examens de cette année ne représentait pas un objectif en soi. Par contre, elle se réjouit de la clarification apportée par cette décision et comprend les raisons invoquées par le Conseil d'État. «Cette décision amènera peut-être une réflexion entourant la suppression définitive des examens finaux, comme dans d'autres cantons», ajoute Marie-Pierre Van Mullem, présidente de l'APE. «Nous estimons que l'évaluation continue en cours d'année fonctionne et suffit.» **M.SL**

## Professeurs mitigés, mais parents rassurés

● Tirer un trait sur les examens de fin de scolarité obligatoire, la décision fait s'interroger les enseignants. L'annulation des écrits était demandée par beaucoup, mais un certain nombre de professeurs auraient voulu maintenir les oraux. «L'annulation est une bonne décision car nous ne pouvions pas faire en sorte que les examens se déroulent dans de bonnes conditions», commente ainsi Gilles Pierrehumbert, président de la Société vaudoise des maîtres secondaires (SMVS). Il attend encore des clarifica-

tions du département la semaine prochaine, mais il s'interroge sur les conditions pour les élèves qui n'avaient pas les moyennes nécessaires au 13 mars. «Il nous semblait possible d'imaginer tout de même des moyens d'évaluation entre le retour à l'école et les vacances, ajoute Gilles Pierrehumbert. Cela aurait permis à certains élèves d'aller chercher les quelques points supplémentaires qui leur manqueraient.» Président du Syndicat des services publics (SSP), Julien Eggenberger est aussi ensei-

gnant en 11<sup>e</sup>. S'exprimant ici à titre personnel, il parle d'une «volée sacrifiée» pour les élèves terminant cette année et juge «discutable» l'arrêt des moyennes au 13 mars dernier. «Certains élèves pensaient améliorer leurs résultats, explique-t-il. Avec l'arrêt des notes au 13 mars, ils se retrouvent avec des notes faibles, ou très peu de notes, voire aucune, sur leur certificat. C'est mauvais pour ceux qui vont entrer sur le marché du travail comme apprentis.» Du côté de l'Association des

parents d'élèves (APE), l'annulation des examens de cette année ne représentait pas un objectif en soi. Par contre, elle se réjouit de la clarification apportée par cette décision et comprend les raisons invoquées par le Conseil d'État. «Cette décision amènera peut-être une réflexion entourant la suppression définitive des examens finaux, comme dans d'autres cantons», ajoute Marie-Pierre Van Mullem, présidente de l'APE. «Nous estimons que l'évaluation continue en cours d'année fonctionne et suffit.» **M.SL**

## Des couturières mobilisées pour la santé publique

## À Nyon, le directeur du festival Les Hivernales coordonne un groupe de bénévoles qui fabriquent des masques à domicile

Les habitués du festival de musique Les Hivernales de Nyon se souviennent des jolis bonnets confectionnés par les Trico'leuses, ces dames d'un certain âge qui avaient amené leur soutien au festival avec leurs aiguilles à tricoter. Dans le contexte actuel, le directeur des Hivernales Jay Reuter a eu l'idée de faire un copié-collé de ce projet en vue de fabriquer des masques de protection contre le Covid-19. Un message sur les réseaux sociaux a déjà permis de mobiliser une douzaine de couturières bénévoles qui se sont mises à l'ouvrage.

«Je joue un peu le rôle de chef d'orchestre», raconte Jay Reuter. J'ai pris des renseignements auprès des autorités sanitaires pour savoir quelles règles de bases respecter. Ainsi, j'ai pu proposer un modèle à toutes les couturières, et je leur ai demandé de suivre ces règles. Ce qui compte, c'est la qualité du tissu, les trois couches, et pas de couture verticale (voir cahier du samedi). Je sers aussi de magasinier. Je récupère des chutes de tissu, surtout des draps en coton, des feuilles de papier essuie-tout pour la couche du milieu, et j'ai trouvé des élastiques. Les premières couturières du projet ont reçu leur matériel samedi dernier. Faisons notre possible ici avant d'importer du matériel depuis la Chine.»

Maria Caputo, une habitante du chemin d'Eysins, très active au sein de la maison de quartier du Pré-de-l'Oie, à Nyon, a déjà découpé et cousu une quarantaine



Marie Mretsuwan-Schenk fait partie des volontaires qui cousent des masques. OLIVIER VOGELSSANG

«Les dames qui fabriquent les masques sont très heureuses de s'occuper en se rendant utiles à la communauté»

Jay Reuter  
Directeur  
du festival de musique  
Les Hivernales de Nyon

de masques. «J'en ai d'abord fait pour la famille, pour mes filles et mes petits-enfants, puis pour les amis, et pour les éducatrices de la crèche où travaille une de mes filles. En une semaine, je peux en faire une trentaine. Mais je suis bloquée. Il me manque des élastiques. J'espère que Jay pourra m'en apporter. Je fais ça pour rendre service et faire plaisir aux gens.»

## Simple geste du cœur

Les masques ne sont pas destinés à la vente et aucun local de distribution n'est prévu pour le moment. L'idée est de les fournir gratuitement, ou au prix coûtant, aux habitants qui en auraient besoin. Pour cela, Jay Reuter peut compter sur Christiane Piazzini,

déleguée à l'Intégration à la Ville de Nyon, qui s'est rapidement intéressée au projet. «Je me suis d'abord inscrite à titre individuel, pour donner un coup de main, car j'aime bien coudre. Mais avec l'aide de mes collègues, nous pourrions utiliser le réseau de contacts de la Ville auprès des habitants pour servir de relais dans la distribution. Ceci doit encore être discuté à l'interne.»

Jay Reuter précise que cette action n'a aucun but lucratif. «Il s'agit d'un geste qui vient du cœur chez chacune des personnes bénévoles, en toute simplicité. Et les dames qui fabriquent les masques sont très heureuses de s'occuper en se rendant utiles à la communauté, sans autre ambition particulière.» **Yves Merz**

## Le gouvernement prépare le redémarrage de lundi

## Conseil d'État Distribution des masques, exigence des plans sanitaires aux patrons et élargissement des tests

Dès lundi, masques pour tout le monde! Enfin presque. Ils seront disponibles pour le secteur public et parapublic cantonal et communal. En plus des masques, l'État distribue les solutions hydroalcooliques et les vitres en plexiglas à toutes les entités qui en demandent. «L'hygiène des mains et la distance sont les mesures de protection toujours essentielles et demeurent évidemment valables, martèle Béatrice Métraux, la ministre de la Sécurité et de l'Environnement. Les masques doivent être utilisés quand les distances ne peuvent pas être respectées durant l'activité, c'est-à-dire quand deux personnes sont à moins de deux mètres pendant plus de quinze minutes.»

## Restriction à la caisse

Quel est l'état exact des stocks? Le chef de l'État-major Denis Froidevaux ne le chiffre pas: «Le stock actuel permet de faire face à la première vague de demandes du Canton et des Communes, qui devrait avoir lieu la semaine prochaine. Nous cherchons en permanence à en acquérir. Un problème qui va certainement survenir est que la demande de la population va dépasser la capacité des grands distributeurs. Le cas échéant, nous pourrions aussi alimenter leurs stocks pour leur confier la vente de ces masques.» L'État peut aussi fournir des masques à une entreprise qui

peut prouver qu'elle a échoué à le faire. Chacun pourra acheter un maximum de 50 masques par jour dans les commerces: une nouvelle règle cantonale pour éviter des stocks excessifs.

«Toutes les activités économiques doivent avoir un plan de protection sanitaire», résume Philippe Leuba, ministre de l'Économie, puis ajoute: «Il appartient à chaque employeur d'élaborer ce plan qui doit respecter les mesures de l'OFSP.» Et ces plans ne sont pas soumis à la validation de la Confédération ou des Cantons. Pour les contrôles, son département est aux manettes. Comme c'était déjà le cas pour les contrôles des chantiers et de l'industrie. Conçus pour la protection des clients, des employés et des plus fragiles, ces plans doivent suivre le modèle mis sur pied par le SECO et l'OFSP.

Des nouveautés en matière de dépistage sont annoncées par la ministre de la Santé, Rebecca Ruiz. Depuis le 22 avril, la Confédération a élargi les critères d'accès. Si vous présentez des «symptômes aigus des voies respiratoires», avec ou sans fièvre, vous avez droit au dépistage. Idem si vous perdez l'odorat et le goût ou si vous avez des douleurs musculaires. La méthode? Passer par [www.coronacheck.ch](http://www.coronacheck.ch) et s'orienter, si nécessaire, vers son médecin ou vers un centre de dépistage. Les résultats négatifs sont signifiés par SMS alors qu'une personne positive est contactée par téléphone. Attention à ne pas confondre ces frottis avec l'examen sérologique via une prise de sang, qui sert à savoir si on a été infecté par le passé. **J. C. C.I.M.**